



# Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

554, rue Lemelin

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100      Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca) Courriel : [info@msfoo.ca](mailto:info@msfoo.ca)

## Affaires municipales

### Décembre 2016

En cette fin d'année 2016, comme pour toutes les municipalités du Québec, le dossier important est l'adoption du budget municipal pour l'exercice financier à venir. Comme chaque année, les membres du conseil se sont réunis pour étudier et travailler à préparer des prévisions en ayant pour objectif de limiter les augmentations au niveau de l'indice des prix à la consommation. (IPC) Avec l'adoption du budget 2017, les membres du conseil peuvent dire mission accomplie! Un sommaire de cet exercice vous sera livré dans le bulletin municipal qui accompagnera votre compte de taxation 2017.

Il est à souligner que le prêt principal pour le remboursement du réseau d'égout a été renouvelé pour les 5 prochaines années à un taux effectif de 2,29 % ce qui est inférieur au taux initial des cinq premières années pour ce même prêt.

Finalement, 2017 sera une année d'élections municipales au Québec. Les contribuables de Saint-François recevront donc leur avis d'élection et les premiers formulaires relatifs à cet événement lors de l'envoi des comptes de taxation 2017.

Il me reste en terminant à vous souhaiter une belle période des fêtes, tout en portant à votre attention que **le bureau municipal sera fermé du mercredi 21 décembre 2016 jusqu'au mardi 3 janvier 2017 et que nous serons donc de retour à votre service dès : 9 h le mercredi 4 janvier 2017.**

Et à vous inviter finalement, à **la première séance de l'année 2017, prévue le lundi 9 janvier à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin** et à vous rappeler, les heures d'ouverture du bureau municipal soient :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h**

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le 12 décembre 2016, a adopté : *la résolution numéro 016-136 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017.*

**Que** l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

**Que** le calendrier 2017 a été établi comme suit :

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| ■ lundi 9 janvier           | ■ lundi 3 juillet            |
| ■ lundi 6 février           | ■ mardi 1 <sup>er</sup> août |
| ■ lundi 6 mars              | ■ lundi 11 septembre         |
| ■ lundi 3 avril             | ■ lundi 2 octobre            |
| ■ lundi 1 <sup>er</sup> mai | ■ lundi 13 novembre          |
| ■ lundi 5 juin              | ■ lundi 11 décembre          |

**Que** les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

**Que** toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce treizième jour de décembre deux mille seize.

**Marco Langlois, g.m.a.**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance extraordinaire tenue à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin le 12 décembre 2016, a adopté : le règlement numéro 016-142 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2017.

**Que** ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal sous l'onglet budget de la section politiques et gestion municipale : [www.msfo.ca](http://www.msfo.ca) et au bureau municipal, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

**Que** ce règlement est en vigueur depuis le 13 décembre 2016.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce treizième jour de décembre deux mille seize.

**Marco Langlois, g.m.a.**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**